

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 8 Novembre 2021

Date de convocation : 25 octobre 2021

L'An Deux Mil Vingt et Un, le 8 novembre à 20 h 00

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents :

Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2^{ème} Adjoint, Mr BIGE Arnaud, Mme BIGE Sarah, Mme CASTRO Béatrice, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie

Mr SIGORINI Philippe a été désigné secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout de quatre dossiers : - encaissement de chèque, participation au Petit Drogien, école de Courson et investissement audio-vidéo, le conseil accepte.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 4 octobre 2021 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 8 novembre n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de novembre est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 7 000 € et les recettes prévisionnelles à 33 969 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin novembre s'élevant à 64 647 €, tenant compte de la trésorerie au 8 novembre d'un montant de 37 678 €. Il est rappelé qu'il restera une échéance pour la vente des bois de 7 070 € (fin décembre), ce montant n'est pas pris en compte dans les recettes de trésorerie à venir.

III – Demandes de subventions :

Le maire informe le conseil qu'il a reçu deux demandes de subventions, les dossiers sont complets :

- Comité des fêtes de Druyes, il est demandé la somme de 200 €.
- Association Chasse de Druyes, il est demandé la somme de 200 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser 200 € à chaque association, le maire est chargé de mandater au compte 6574.

D'autre part, Madame Pascale Leclerc membre l'association Vivre Ici a sollicité le secrétariat pour connaître les conditions d'attribution de subvention communale. Un dossier lui sera envoyé.

IV – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : approbation du rapport et répartition

Le maire présente le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la communauté de communes de Puisaye-Forterre établi le 30 septembre 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au chapitre IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (méthode de droit commun).

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents afférents.

V – Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne : convention financière révision

Le maire informe le conseil municipal de l'extension des réseaux suite permis de construire de Monsieur LAGREE.

Le conseil municipal,

Vu le projet d'extension des réseaux suite PC M. LAGREE, dont le coût estimatif global s'élève à **11 548,73 € € TTC**,

Après avoir délibéré,

ACCEPTE les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière, à savoir :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part Couverte par le Tarif 40% HT		Part commune HT 60%
Basse Tension	8 455.64 €	7 046.37 €	1 409.27€	2 818.55 €		4 227.82 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)		SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Eclairage Public	418.51 €	348.76 €	69.75 €		174.38 €	174.38 €
Réseaux Télécom*	Montant TTC	Montant HT	TVA		SDEY TTC 30%	Part commune TTC 70%
	2 674.58 €	2 228,81 €	445,77 €		802.37 €	1 872.21 €
TOTAL	11 548,73 €	9 623,94 €	1 924,79 €	2 818.55 €	976,75 €	6 274.41 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et, pour les travaux supérieurs à 15 000€, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci,

REGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE le maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2021 – article 2041582 pour les travaux d'investissement et au 605 et 758 pour les travaux de fonctionnement réseaux télécom et fibre optique.

VI – Encaissement de chèque

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un chèque d'un montant de 65,01 € de Mr CHICOT représentant GAN Assurance pour régularisation du contrat multirisque communal. Le conseil municipal accepte ce chèque et charge le maire de procéder à son encaissement.

VII – Participation Petit Drogien

Le conseil municipal décide de renouveler la participation des acteurs économiques pour la publication du Petit Drogien, journal municipal. Le montant fixé est de 60 € annuel pour 4 parutions trimestrielles à compter du 1^{er} janvier 2022.

VIII – Investissement audio-vidéo – demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Le maire informe le conseil qu'une centrale d'achat en partenariat avec Territoires Numériques et la Région Bourgogne Franche-Comté propose l'acquisition de matériel informatique sous forme de packs. La subvention maximale pouvant être attribuée à la commune pourrait être de 1 500 €. Le conseil municipal accepte d'acheter un ordinateur portable et un vidéoprojecteur avec le matériel bureautique associé. Le maire est chargé de solliciter les subventions auprès du conseil régional.

IX – Affaires diverses

- a) La cérémonie du 11 novembre aura lieu au cimetière à 10 h 45.
- b) L'arbre de Noël aura lieu le 19 décembre à 15 h avec la projection d'un film « le Trésor du Petit Nicolas »

- c) Philippe Sigorini rend compte de la réunion qui a eu lieu à Auxerre dans le cadre des « Correspondants Défense ».
- d) Baptiste Gauthier propose de refaire un album photos de l'ensemble de la population comme celui qui avait été fait en 2000.
- e) Daniel Patureau informe le conseil que des objets : congélateur et autres, ont été déposés aux orées de bois. Il signale aussi qu'un muret aux 3 Moulins est en mauvais état.
- f) Le maire demande au conseil municipal la possibilité de mettre le pigeonnier situé à côté de la mairie hors d'eau en raison de risques d'infiltrations qui pourraient endommager le bâtiment. Le conseil municipal accepte.

X – HUIS CLOS :

1) RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Mme Evelyne Capocci quitte la séance.

Le conseil municipal sur proposition du maire adopte les primes relatives au personnel pour l'année 2021.

2) Affaires sociales :

Mr Philippe Sigorini rend compte au conseil municipal des avancées sociales sur un administré.

Prochain conseil le lundi 6 décembre à 20 h 00